

Jour de séance 44

le vendredi 21 mars 2014

9 h

Prière.

M. Riordon soulève la question de privilège relativement à des observations faites hier par M. Fraser concernant les raisons de l'annulation d'une activité. M. Arseneault intervient au sujet de la question de privilège. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

Le président de la Chambre rend la décision suivante relativement à la question de privilège.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, le député de Nepisiguit a plus tôt aujourd'hui soulevé la question de privilège relativement aux raisons de l'annulation d'une activité. Le député de Dalhousie—Restigouche-Est est aussi intervenu sur la question. Je suis d'avis qu'il s'agit d'une divergence de vues et non d'une question de privilège.

Le rôle de la présidence de la Chambre n'est pas de déterminer la véracité des propos tenus durant un débat. Je demande aux parlementaires de tenir compte de cette précision avant de décider s'ils devraient évoquer de telles questions. Je demande en outre aux parlementaires qui croient légitime de soulever une question de privilège à la Chambre de respecter la procédure prévue par le Règlement.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Lifford :

50, *Loi sur l'aide juridique.*

M. Bernard LeBlanc donne avis de motion 44 portant que, le jeudi 27 mars 2014, appuyé par M. Doucet, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement a l'intention de mettre en vigueur le 1^{er} avril de nouvelles redevances sur le gaz naturel ;

attendu que les redevances proposées sont beaucoup plus faibles que celles recommandées dans le rapport LaPierre ;

attendu que les nouvelles redevances sur le gaz naturel sont près d'être les plus faibles de l'Amérique du Nord ;

attendu que la structure des nouvelles redevances vise à favoriser la mise en valeur rapide et inconsiderée des réserves de gaz de schiste, sans tenir compte des avantages à long terme de la ressource ;

attendu que, par la frénétique mise à rabais de la ressource, le gouvernement laisse passer les chances de véritable richesse que cette ressource est susceptible de produire dans la province ;

attendu qu'il s'agit d'une ressource non renouvelable qui ne peut être remplacée si elle est gaspillée maintenant ;

attendu que le gouvernement n'a pas communiqué les documents de conseils sur lesquels sont fondés les plans visant des redevances excessivement faibles ;

attendu que la question est d'une importance cruciale pour la population du Nouveau-Brunswick et pour notre avenir ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à retarder l'entrée en vigueur des nouvelles redevances afin de permettre le renvoi, au Comité permanent de modification des lois, des règlements proposés concernant les redevances sur le gaz naturel ainsi que des études et recommandations pertinentes à l'appui du plan relatif aux redevances et de donner aux gens du Nouveau-Brunswick la possibilité d'examiner l'information en question, de fournir une rétroaction et de recevoir des réponses des fonctionnaires du ministère de l'Énergie et des Mines en ce qui concerne le raisonnement qui sous-tend la mise en oeuvre du régime de redevances en question.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 25 mars 2014, la deuxième lecture des projets de loi 41, 42, 45, 47, 49 et 50 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la troisième lecture du projet de loi 27 soit appelée.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 27, *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*, la motion portant troisième lecture est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 43

l'hon. M. Fitch	M. Steeves	M. Stewart
l'hon. M. Higgs	M. Harrison	M. Arseneault
l'hon. M. Alward	M ^{me} Wilson	M. Gallant
l'hon. P. Robichaud	M. Wetmore	M. Fraser
l'hon. M ^{me} Dubé	M. Riordon	M. Betts
l'hon. Jody Carr	M. Killen	M. C. Landry
l'hon. M ^{me} Stultz	M ^{me} Coulombe	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Olscamp	M. K. MacDonald	M. Albert
l'hon. M. Williams	M. McLean	M. Kenny
l'hon. M. Leonard	M ^{me} Lynch	M. Jack Carr
l'hon. M ^{me} Shephard	M. Malloch	M. Urquhart
l'hon. M. Flemming	M. B. Macdonald	M. Haché
l'hon. M. Soucy	M. S. Robichaud	M. D. Landry
l'hon. M. Lifford	M. Tait	
l'hon. M. Northrup	M. Savoie	

Le projet de loi 27, *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

La séance est levée à 10 h 35.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de
motion 30, 31 et 34

(20 mars 2014).